

Le français suit

PGME's Answers to Your Most Pressing COVID-19 Questions

We are carefully monitoring the quickly evolving COVID-19 outbreak. When providing the PGME community with advice, we follow the guidelines of Quebec and Canada's public health authorities. As members of the Faculty and health care system, we must all exercise extra vigilance to safeguard against COVID-19, to stay healthy and to prevent the spread of the virus.

We will continue to update you as quickly as possible. We will send all COVID-19 information to your McGill email address. You can also read updates from the Faculty of Medicine and McGill on these two web pages [McGill Faculty of Medicine COVID-19 Updates](#) and [McGill Coronavirus Updates](#)

Thank you for your tremendous work during this very difficult time.

1. QUESTION: Will upcoming Royal College of Physicians and Surgeons of Canada exams be impacted?

Answer: The Royal College has just informed us that due to COVID-19, it is postponing all exams, including the written exams for March and April, which will have an impact on oral exams this spring. They are working to deliver the exams as soon as feasible. The Royal College has pledged to provide us with more news no later than April 1, 2020. If you have any questions, please contact ceo@royalcollege.ca.

2. QUESTION: What about those returning from travel or those who intend to go on vacation?

Answer: As of March 12, the Government of Quebec **obliges** all health care professionals, including Residents, returning to Canada from another country (including the United States) to self-isolate for 14 days.

IMPORTANT: *The health care institution in which you are working or learning will make the final determination of how directives are applied in their facilities, including whether self-isolation is necessary for those returning before March 12. If you have questions, make sure to consult your supervisor or Program Director in your institution.*

3. QUESTION: We are talking about outside of Canada travel only – what about places like Toronto or Vancouver?

Answer: At this point, travel within Canada is not part of the advisory.

4. QUESTION: What is happening concerning international electives, both for learners coming to McGill and our learners going abroad?

Answer: We have cancelled all electives - international, Canadian and within Quebec.

5. QUESTION: What if, due to self-isolation, Residents doesn't complete at least 75% of their rotation?

Answer: The principles of the Assessment and Promotion Policy or '75% rule' apply. **Residents are not to be penalized if they must self-isolate, even if they are asymptomatic.** Complying with public health regulations is critical. In these instances, the Competency Committee and the Resident's Program Director will look at the Resident's training to determine if competency has been achieved. The resident must be present for at least 50% of the rotation. The Program Director can ask PGME for a waiver, and if accepted the Resident will be promoted.

However, if while on leave, a Resident chooses to vacation outside of Canada, they will be required to self-isolate for 14 days upon their return to Canada. In such cases, the '75% rule' will be strictly applied. No exception to the 75% rule will be made in such instances.

6. QUESTION: What impact will the pandemic have on this summer's Pre-Entry Assessment Program (PEAP)?

Answer: As of now, PEAP will continue. However, because international Residents arriving in Canada must self-isolate for 14 days, we have adjusted the PEAP start time to ensure all of our international Residents can start their McGill residency on time.

- **PEAP session is now planned to start May 4 to June 25, 2020.**

Given the change above, **PEAP Residents must arrive in Canada no later than April 19, 2020**, and must spend 14 days in self-isolation to start their PEAP session on time. Mandatory self-isolation became a requirement for all health professionals who arrive(d) in Canada on or after March 12. We strongly encourage international PEAP Residents to make living arrangements **before** arriving in Canada, so they can immediately respect the self-isolation requirements.

All international PEAP Residents are asked to confirm the date of their arrival with Ewa Sieminska at pgrecords.med@mcgill.ca.

7. QUESTION: Can Residents care of patients with suspected or confirmed cases of COVID-19?

Answer: Yes, but only if they have completed their mask-fit test and have taken training in donning and doffing personal protective equipment. The ask-fit test must be done at the institution where the resident is working. Residents need to carry their training certificates with them at all times.

When assigning work to Residents, Program Directors must use their judgement, taking into consideration the Resident's level of training and skill level. The health and safety of our Residents are paramount.

8. QUESTION: Should we continue to host in-person academic half days and simulation sessions?

Answer: Between now and May 31, 2020, you **must** move them online using Zoom or another electronic platform. In-person academic half days are not allowed until May 31, 2020. All Simulation activities at the Simulation Center must be cancelled until May 31, 2020.

The following [link](#) gives you more information about setting up Zoom meetings.

9. QUESTION: What if a Resident is pregnant?

Answer: She should contact occupational health in the institution where she works concerning her presence in the hospital.

We know you have plenty more questions. We encourage you to email your questions to pgofficer@mcgill.ca and we will make every effort to provide timely answers.

We will continue to provide updates based on your concerns and questions. Please check your McGill email for the latest news.

Stay informed:

- [McGill Faculty of Medicine COVID-19 Updates](#)
- [McGill Coronavirus Updates](#)
- [Santé Québec](#)
- [Info-Santé](#)
- [Public Health Agency of Canada \(PHAC\)](#)
- [Public Health Agency of Canada \(PHAC\) – COVID-10 for Health Professionals](#)
- [World Health Organization \(WHO\)](#)

Réponses du Bureau de la FMPD à vos questions les plus pressantes sur le COVID-19

Nous surveillons attentivement la situation liée au COVID-19, qui continue d'évoluer rapidement. Dans ses conseils à la communauté de la formation médicale postdoctorale (FMPD), l'Université suit les directives énoncées par les autorités de santé publique du Québec et du Canada. Compte tenu de notre rôle au sein de la Faculté de médecine et du système de santé, nous devons faire preuve d'une vigilance supplémentaire pour lutter contre le COVID-19, pour rester en santé et prévenir la propagation du virus.

Nous continuerons de vous tenir au courant dans les meilleurs délais possibles. Nous enverrons toute information liée au COVID-19 à votre adresse courriel de McGill. Vous pouvez aussi lire les mises à jour de la Faculté de médecine et de l'Université McGill sur ces deux pages web : [Mises à jour de la Faculté de médecine de McGill sur le COVID-19](#) et [Le point sur le coronavirus – McGill](#)

Merci pour votre travail remarquable en cette période très difficile.

1. QUESTION : Y aura-t-il un impact sur les examens à venir du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada?

Réponse : Le Collège royal vient de nous aviser qu'en raison du COVID-19, il reportait tous ses examens écrits, y compris ceux prévus en mars et en avril, ce qui aura un impact sur les examens oraux prévus ce printemps. Le Collège est à l'œuvre pour que les examens puissent avoir lieu dès que possible, et s'est engagé à nous donner davantage de précisions au plus tard le 1^{er} avril 2020. Si vous avez des questions, veuillez écrire à ceo@royalcollege.ca.

2. QUESTION : Qu'en est-il des résidents qui reviennent de voyage ou de ceux qui ont l'intention de partir en vacances?

Réponse : En date du 12 mars, le gouvernement de Québec **oblige** tous les professionnels de la santé, y compris les résidents, à respecter un isolement de 14 jours à leur retour au Canada s'ils ont voyagé à l'extérieur du pays (incluant les États-Unis).

IMPORTANT : L'établissement de soins de santé ou de recherche où vous travaillez ou êtes en formation prend la décision finale concernant l'application des directives dans ses installations, y compris sur la nécessité d'imposer une période d'isolement pour les personnes revenues d'un voyage à l'étranger avant le 12 mars. Si vous avez des questions, assurez-vous de consulter votre superviseur ou directeur de programme dans votre établissement.

3. QUESTION: On ne parle ici que des voyages hors du Canada, qu'en est-il des endroits comme Toronto ou Vancouver?

Réponse : À ce stade-ci, les voyages au Canada ne sont pas visés par la directive du gouvernement.

4. QUESTION: Qu'en est-il des stages à option internationaux, pour les apprenants internationaux qui viennent à McGill et les apprenants de McGill qui vont à l'étranger?

Réponse : Nous avons annulé tous les stages à option – internationaux, au Canada et au Québec.

5. QUESTION: Qu'arrive-t-il si, en raison d'un isolement obligatoire, un résident n'est pas présent à au moins 75 % des activités de leur stage?

Réponse : Les principes de la politique sur l'évaluation et la promotion ou la « règle du 75% » s'appliquent. **Les résidents ne seront pas pénalisés s'ils doivent respecter une période d'isolement obligatoire, même s'ils sont asymptomatiques.** Il est essentiel de se conformer aux règles établies par la santé publique. Dans de tels cas, le Comité de compétence et le directeur de programme du résident examineront la formation du résident pour déterminer s'il a atteint les compétences visées. Le résident doit avoir été présent à au moins 50 % des activités du stage. Si c'est le cas, le directeur de programme pourra demander une dispense au Bureau de la FMPD, et si sa demande est acceptée, le résident sera promu.

Toutefois, si durant un congé, un résident choisit de prendre des vacances à l'extérieur du Canada, il devra à son retour se mettre en isolement pendant 14 jours. Dans un tel cas, la règle des 75 % sera strictement appliquée. Aucun accommodement ne sera offert pour s'assurer qu'il atteint les compétences requises ou soit promu dans les délais prévus.

6. QUESTION : Quel impact aura la pandémie sur le programme d'évaluation préalable à l'admission (PEPA) de cet été?

Réponse : À ce stade-ci, le PEPA n'est pas annulé. Cependant, parce que les résidents internationaux arrivant au Canada devront se mettre en isolement pendant 14 jours, nous avons ajusté la date de début du PEPA pour que tous les résidents internationaux puissent commencer leur résidence à McGill à temps.

- **Le PEPA est maintenant prévu du 4 mai au 25 juin 2020.**

En raison de ce changement, **les résidents qui doivent participer au PEPA doivent arriver au Canada au plus tard le 19 avril 2020** et doivent respecter une période d'isolement de 14 jours pour pouvoir commencer le PEPA à temps. L'isolement obligatoire est désormais exigé de tous les professionnels de la santé entrés au Canada le 12 mars ou après cette date. Nous encourageons fortement les résidents internationaux qui doivent participer au PEPA d'organiser leur hébergement **avant** d'arriver au Canada, pour pouvoir immédiatement respecter la période d'isolement obligatoire.

Tous les résidents internationaux qui doivent participer au PEPA doivent confirmer la date de leur arrivée à Ewa Sieminska à pgrecords.med@mcgill.ca.

7. QUESTION: Les résidents peuvent-ils soigner des patients présentant un cas probable ou confirmé de COVID-19?

Réponse : Oui, mais seulement s'ils ont fait un essai d'ajustement de masque respiratoire et fait leur formation sur la procédure pour revêtir et retirer l'équipement de protection individuelle. L'essai d'ajustement de masque doit être fait dans l'établissement où travaille le résident. Les résidents doivent avoir leur certificat de formation sur eux en tout temps.

Lorsqu'ils attribuent des tâches aux résidents, les directeurs de programme doivent faire preuve de jugement et prendre en considération le niveau de formation et les aptitudes du résident. La santé et la sécurité des résidents sont primordiales.

8. QUESTION: Devrait-on continuer de tenir des demi-journées d'enseignement théorique et des séances de simulation en personne?

Réponse : D'ici au 31 mai 2020, vous **devez** les faire en ligne, au moyen de visioconférence Zoom ou d'une autre plateforme électronique. Les demi-journées d'enseignement théorique en personne sont interdites jusqu'au 31 mai 2020. Toutes les activités de simulation prévues au centre de simulation jusqu'au 31 mai 2020 doivent être annulées.

Vous trouverez plus d'information sur la façon d'organiser une rencontre Zoom sur [cette page](#).

9. QUESTION: Que se passe-t-il si une résidente est enceinte?

Réponse : La résidente doit contacter le service de santé et sécurité en milieu de travail de l'établissement où elle travaille au sujet de sa présence à l'hôpital.

Nous savons que vous avez beaucoup d'autres questions. Nous vous encourageons à les envoyer par courriel à pgofficer@mcgill.ca, et nous ferons tout pour vous donner une réponse dans les meilleurs délais possibles.

Nous vous tiendrons au courant de l'information la plus récente pour répondre à vos préoccupations et à vos questions. Gardez l'œil sur votre courriel de McGill pour obtenir les dernières nouvelles.

Restez au courant :

- [Mises à jour de la Faculté de médecine au sujet du COVID-19](#)
- [McGill – Le point sur le coronavirus](#)
- [Santé Québec](#)
- [Info-Santé 811](#)
- [Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#)
- [Agence de la santé publique du Canada – COVID-19 : Pour les professionnels de la santé](#)
- [Organisation mondiale de la Santé \(OMS\)](#)